

Initiatives ministérielles

est-ce qu'on cherche, le présent gouvernement conservateur cherche-t-il à imiter le système médical aux États-Unis où le système médical s'applique à deux classes: ceux qui peuvent payer pour les services médicaux et ceux qui ne peuvent payer et qui sont mis dans la rue. Ce n'est pas notre genre de vie, ici au Canada. On a toujours parlé de partage. Notre philosophie de la vie, c'est de partager.

Et voici un gouvernement qui refuse de partager ses biens avec l'éducation, partager ses biens avec le système médical des provinces et partager ses biens avec les assistés sociaux. Il préfère plutôt partager leur argent en donnant des contrats aux riches et un peu partout à travers le pays. Mon expérience au sein du Comité des comptes publics me démontre qu'il y a beaucoup de gaspillage dans les contrats du gouvernement fédéral.

[Traduction]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que je prends la parole aujourd'hui sur ce projet de loi. À mon avis, ce n'est pas le genre de mesure législative dont la Chambre devrait être saisie. Il s'agit nettement d'une attaque contre trois de nos provinces qui nuira à leur capacité de venir en aide aux gens dans le besoin et de mettre en place les programmes sociaux rendus nécessaires par la crise que le gouvernement a causée par ses programmes économiques.

Vous savez, monsieur le Président, que le projet de loi C-32 permet de prolonger la durée d'application du plafond de 5 p. 100 imposé au Régime d'assistance publique du Canada pour la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Les gens se rappellent peut-être que le projet de loi C-69 avait plafonné à 5 p. 100 les augmentations du Régime d'assistance publique du Canada jusqu'en 1992. Ce projet de loi prolonge la durée de ce plafond jusqu'à 1995. C'est le seul mécanisme dont se sert le gouvernement fédéral pour financer les services d'assistance publique et de protection sociale. Le gouvernement a présenté ces mesures au titre des compressions budgétaires et a déclaré que les provinces visées par le plafond pouvaient se permettre un tel plafond. Eh bien, saviez-vous que 50 p. 100 des pauvres du Canada habitent en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario? Quand vous êtes pauvre, vous l'êtes et ce, qu'importe la province dans laquelle vous vivez. Vous n'avez pas assez d'argent pour vous procurer les nécessités de la vie, soit le manger, des vêtements, un toit.

• (1740)

Ce qui est paradoxal, surtout du point de vue de l'Ontario, c'est que ce même gouvernement, qui dit que la riche province d'Ontario peut se permettre un tel plafond, reproche au gouvernement de l'Ontario d'avoir lui-même un déficit. Le gouvernement de l'Ontario a été placé contre son gré en situation de déficit. Il s'est rendu compte que ses dépenses avaient augmenté, surtout dans

le secteur des services sociaux. En même temps, ses recettes diminuaient à cause de la perte de plus de 385 000 emplois. Et le gouvernement fédéral a le culot de critiquer sa décision d'augmenter les dépenses alors qu'il cherche à protéger les habitants de cette province contre les effets de la récession.

En fait, une très grande partie du déficit de 9,7 milliards de dollars est directement attribuable au plafond imposé au Régime d'assistance publique du Canada. Ce plafond réduit ce qui revient aux contribuables de l'Ontario qui paient pour ces services. C'est là le résultat visé par cette mesure législative.

Je crois qu'il est juste de dire que, parce que la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario donnent l'impression d'être prospères, lorsque des habitants du Canada atlantique ou des Prairies, c'est-à-dire du Manitoba et de la Saskatchewan, et des habitants du Nord ne peuvent pas trouver d'emplois dans leur province ou leur territoire, ils se tournent vers ces trois provinces. Bien souvent, ils s'y rendent à tout hasard, pour se rendre compte que la récession est pire en Ontario, plus particulièrement, qu'elle ne l'est dans leur province, et qu'il n'y a pas d'emplois. Ils finissent par recourir aux services sociaux et les provinces doivent en fin de compte payer une plus grande partie des coûts.

Je tiens à vous rappeler que ce ne sont pas uniquement ceux qui paient de l'impôt provincial sur le revenu qui supportent le fardeau, mais également ceux qui paient de l'impôt foncier municipal qui assument 20 p. 100 des coûts. Je sais que dans ma municipalité, Thunder Bay, le taux de d'impôt foncier a augmenté énormément. Elle a dû recruter un plus grand nombre de travailleurs sociaux, de commis pour traiter les demandes d'aide sociale et de personnes pour aider ceux qui se sont retrouvés non seulement sans emploi, mais également sans le revenu nécessaire pour subvenir aux besoins de leurs familles.

À bien des égards, ces gens sont également victimes d'une autre politique du gouvernement: la réduction des prestations d'assurance-chômage.

Dans ma localité, au cours des trois derniers mois seulement, une usine de pâtes et papier a fermé ses portes, laissant directement 450 personnes sans emploi. Une autre usine a mis à pied en permanence 400 à 500 personnes. Les chantiers navals de Port Arthur ne comptent plus qu'une soixantaine de travailleurs cette semaine, ayant mis à pied une centaine d'employés. L'industrie céréalière traverse une période difficile; elle connaît actuellement une légère relance, mais les 1 000 à 1 200 personnes chargées de manutentionner les céréales à Thunder Bay n'y sont plus. La plupart ont perdu leur emploi et les travailleurs permanents ne sont plus maintenant qu'environ 400. La société ferroviaire CanCar, qui est actuellement sans convention collective, a mis à pied des centaines d'employés et, à l'autre bout de la circonscription, une usine de bois d'oeuvre a fermé ses portes en